

ANNONCE GÉNÉRALE - Premier constat d'abandon



Ville de Revel

Pour le maire, l'adjoint délégué de REVEL informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises des concessions à l'état d'abandon, il sera procédé le 15 octobre 2026 à 14h30 à la constatation de l'état d'abandon des concessions ci-après désignées :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire	Cimetière	Carré	Rang	Tombe	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession
0141	GRELEAU	GRELEAU Felix	Cimetière de Couffinal	B		1	03/08/1911	GRELEAU Félix, Mathieu en 1934, GRELEAU née BRUNEL Elisabeth, GRELEAU Marie Jeanne, GRELEAU Pierre en 1888, GRÉLEAU Jean en 1910

En conséquence, il invite les concessionnaires, leurs héritiers ou les personnes chargées de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à REVEL, le 7 septembre 2026

Pour le maire, l'adjoint délégué,

